

STARON François

mort pour la France le 20 août 1914

né le 1er octobre 1892 à 5h au bourg de Saint-Médard (acte n° 12 du 2 octobre 1892 à 10h)
fils de Jacques Antoine Staron (41 ans épicier) et de Françoise Bourrin (42 ans ménagère)
cocher à Saint-Médard en 1912

note : sur sa fiche de recrutement en 1912 son père est déclaré étant « décédé »

recrutement :

classe 1912 - matricule 820 – inscrit sous le n° 200 de la liste du canton de Saint-Galmier
classé dans la 1ère partie de la liste en 1913
cheveux châtains blonds - yeux marrons - front moyen - nez moyen
visage rond - menton saillant et court - taille 1m64 – degré d'instruction générale 3
incorporé au 98ème régiment d'infanterie à Roanne à compter du 9 octobre 1913 (n° 4414)
arrivé au corps et 2ème classe le dit jour

service armé :

rappelé à l'activité par décret du 1er août 1914

campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 20 août 1914

décédé le 20 août 1914 à la bataille de Lorraine des suites de blessures de guerre

« soldat du 98ème régiment d'infanterie 3ème Compagnie (n° 4414 classe 1912 n° matricule 820) Mort pour la France le 20 août 1914 à la bataille de Lorraine de blessures de guerre »

inhumé à Strasbourg par les autorités allemandes

jugement rendu le 7 juin 1918 par le Tribunal de Montbrison

acte de décès n° 7 année 1918 : *« Montbrison le 7 juin 1918 - le tribunal a statué en ces termes audience en chambre du conseil du 7 juin - le tribunal, vu la requête qui précède, M. Gaubert, juge en son rapport fourni au tribunal et de l'enquête à laquelle il a été procédé par les autorités militaires, que le soldat Staron François du 98ème d'infanterie serait décédé à la bataille de Loriaud le 20 août 1914 – vu l'affirmation des dites autorités militaires que le dit Staron n'a figuré jusqu'à ce jour sur aucune des listes de prisonniers français en Allemagne communiquées par voie diplomatique – Attendu que de tout ce que dessus il résulte les plus puissantes présomptions du décès du susnommé à la date du 20 août 1914 – vu les articles 89 et suivants du code civil et la loi du 3 décembre 1915 – Après en avoir délibéré et le ministère public entendu, déclare le décès à la date du 20 août 1914 du nommé Staron François, né à Saint-Médard le 1er octobre 1892, fils de Jacques Antoine de Bourrin Françoise et domicilié en dernier lieu à Saint-Médard – Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès et qu'il sera transcrit en entier sur les registres courants des actes de décès de Saint-Médard avec la mention Mort pour la France – Ainsi fait, jugé et prononcé en l'audience de la chambre du conseil du tribunal de première instance de Montbrison, chef lieu judiciaire du département de la Loire, du 7 juin 1918 où siégeaient MM. Parrot président, Mehier juge, et Gaubert juge – En présence de Monsieur Palix procureur de la république, assistés de Monsieur Faure commis greffier – Et ont signé à la minute le président et le greffier – signé Parrot et Faure - Enregistré à Montbrison le 10 juin 1918 »*

« acte transcrit par nous Grange Jean Marie, officier de l'état civil de Saint-Médard, le 11 juillet 1918 »

inscription sur le monument aux morts de Saint-Médard-en-Forez : Fois STARON 98 INFie

inscription sur la plaque dans l'église de Saint-Médard-en-Forez : François STARON 88 INFrie

sources :

registres d'état civil des Archives départementales Loire (www.loire.fr)

registres matricules du recrutement militaire des Archives départementales Loire (www.loire.fr)

fiches « morts pour la France » des Archives de la Défense (www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

monument aux morts, église et cimetière de Saint-Médard-en-Forez